

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 8/18 "Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle"

Au Conseil communal d'Aubonne,
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission, composée de Mme Kirsti De Mestral, Messieurs Yves Meylan, Nelson Douchet, Gérard Ferry et de la soussignée rapporteur, s'est réunie au chalet du Pré de Rolle. M. Daniel Blanchard était présent pour la commission des finances. Mme Sandra Linder, M. et Mme Rod, bergers, ainsi que M. Gilles Berney de l'entreprise "Etienne Berney S.A. Menuiserie-Escaliers, Charpente-Ferblanterie-Couverture", société anonyme ayant son siège à Le Chenit, maître d'état, étaient également présents sur place lors de notre visite. La commission les remercie pour leur accueil, leur présence et leurs explications.

1. Préambule

Le toit, d'une surface totale de 540 m², recouvre l'entier du chalet, qui comprend à l'Est une partie habitable, dans laquelle le berger vit avec son épouse de mi-mai à mi-octobre, soit environ 130 jours par année.

L'autre partie, à l'Ouest, comprend le rural, contenant une écurie qui accueille 28 veaux par jour, du foin, de la nourriture, des lapins, du bois ainsi que du matériel (outils, piquets, tondeuses, etc.).

La commission a pu constater la vétusté du toit. En effet, le chalet date de 1739. A l'origine, le toit était recouvert de tavillons (tuiles en bois) puis une couverture en tôle a été apposée par-dessus il y a 100 ans environ. En raison de l'usure due au temps, la couche de tôle s'est amincie et des fuites sont à remarquer sur toute la surface du toit. La charpente a été rénovée à certains emplacements mais elle est saine. Des traces d'humidité sont visibles à plusieurs endroits, et il y a plusieurs fuites d'eau, autant dans la partie rurale que dans l'habitation du berger.

Une rénovation du toit permettrait d'amener des puits de lumière et ainsi d'augmenter la lumière naturelle dans une zone sans réseau électrique.

Une mise à l'enquête pour l'intégralité des travaux ne sera pas nécessaire.

Des chéneaux pour récolter l'eau de pluie sont prévus dans ce préavis. Une mise en place d'un système de stockage de l'eau suivra ultérieurement. Une requête à ce sujet pour les deux chalets sera déposée auprès du Service compétant de l'Etat de Vaud lors de la rénovation du Pré d'Aubonne.

2. Electricité

L'habitation du berger est actuellement équipée d'une petite installation de panneaux solaires photovoltaïques avec onduleur offrant une puissance d'environ 250 W. qui peuvent être stockés dans deux batteries. Cette installation a été financée par M. et Mme Rod. Ils disposent également d'une génératrice.

Le frigo ainsi que la cuisinière fonctionnent au gaz.

La pose de panneaux photovoltaïques supplémentaires permettrait en complément l'apport de 250 watts de rendement, soit 500 watts utilisables au total. Cela est raisonnable, et permettrait notamment l'installation d'un congélateur et d'une radio à la cuisine.

Les panneaux mesurent 1 mètre de large pour 1 mètre 65 cm de haut. Ils seront installés sur la taule du toit et non intégrés à celui-ci. Des panneaux supplémentaires pourront donc être installés si nécessaire à moyen ou à long terme.

Voeu de la commission

La commission émet le voeu que l'installation de base, financée par M. et Mme Rod, leur soit remboursée.

3. Choix de l'entreprise

La Municipalité a fait appel à plusieurs entreprises. Leur choix s'est porté sur l'entreprise "Etienne Berney S.A. Menuiserie-Escaliers, Charpente-Ferblanterie-Couverture" qui est spécialisée en chalet d'alpage, et a l'habitude de travailler en altitude avec les contraintes que cela implique.

C'est également la seule entreprise qui a proposé une rénovation partielle du toit, en maintenant une partie importante de la charpente et des chevrons.

4. Considération

Une rénovation du toit du chalet d'alpage permet de maintenir une habitation saisonnière par les bergers qui non seulement maintiennent l'état du bâtiment mais permettent également un entretien des prés d'alpage par leurs soins et par le bétail. La commission estime que c'est une richesse de notre patrimoine communal et qu'elle vaut la peine d'être préservée.

5. Coût

La parole est donnée à M. Daniel Blanchard pour le rapport de la Commission des finances.

6. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la commission à l'unanimité s'associe aux conclusions de la Municipalité et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de voter le décret suivant :

- Vu le préavis municipal no 8/18,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal d'Aubonne

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection de la toiture du Pré de Rolle,
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
3. D'accorder un crédit de Fr. 156'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux,
4. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions et dans les limites fixées par le plafond d'endettement voté par le Conseil communal,
5. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par des annuités fixes sur 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de commission, le 20 août 2018.

Pour la commission
Le rapporteur

Anaïs Piguet

